

Zeitschrift: Le messager suisse : revue des communautés suisses de langue française

Herausgeber: Le messager suisse

Band: 24 (1978)

Heft: 5

Rubrik: Revue de presse

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

revue de Pr^{es}se

LIBERTÉ
ET
PATRIE

canton de vaud

La poule au pot offerte aux Lausannois

En janvier, un gros chaudron fumant se trouvait sur la place de la Palud, à Lausanne. Quarante poules à bouillir de la Société coopérative suisse pour la vente des œufs et de la volaille relevaient le fumet d'un bouillon accompagné de carottes, oignons, choux et céleris. Dès 11 heures, il a été offert au public au prix symbolique d'un franc la tasse. Le produit de cette vente est allé aux œuvres sociales de la ville de Lausanne.

Les éleveurs suisses de volaille désiraient attirer l'attention sur l'offre de poules à bouillir alors dans tout le pays. Grâce à l'action de leur société, le prix des poules à bouillir n'a pas dépassé 3,55 francs le kilo. Un demi-million de poules ont été mises en vente dans tous les commerces de comestibles, boucheries et grands magasins d'alimentation.

Yverdon va changer de nom

La municipalité d'Yverdon a décidé de proposer au Conseil communal de changer le nom du chef-lieu du Nord vaudois en « Yverdon-les-Bains », sous réserve de l'approbation du

Conseil fédéral. La remise en activité récente de la source thermale, connue déjà à l'époque gallo-romaine et fort courue pendant des siècles, explique cette décision.

Si l'appellation « Yverdon-les-Bains » n'a jamais été officielle dans le passé, on la retrouve néanmoins souvent sur des documents et affiches utilisés durant la période de renom européen des bains d'Yverdon, entre le milieu du dix-huitième et l'aube du vingtième siècle. Officialiser ce nom contribuerait à rendre au centre thermal son lustre d'antan.

Si le Conseil communal approuve la proposition, la décision devra être communiquée au Département vaudois de l'intérieur, qui la transmettra à l'administration fédérale, conformément à l'arrêté de 1954 sur les noms de lieux. Le changement de nom devra être ratifié par le Conseil fédéral.

Il entraînera quelques frais et formalités, mais de peu d'importance. En 1959, quand la commune de Bussigny-sur-Morges changea son nom en Bussigny - près - Lausanne, elle dut payer 900 francs aux C.F.F... (ats)

Guillaume Tell chez les Vaudois

Fondée en 1825, la société vaudoise des carabiniers représente près de 40 000 tireurs : 314 sections de tir au fusil (33700

membres), 64 sections de tir au pistolet (2 700 membres), ainsi que la société vaudoise des matcheurs (qui fête son cinquantenaire) et la fédération des « Abbayes » vaudoises (qui réunit 179 anciennes corporations de tireurs, dont beaucoup sont plusieurs fois centenaires et appartiennent à la plus vieille tradition campagnarde du pays de Vaud).

1977 a été l'année du 350^e anniversaire de l'abbaye des Echarpes-Blanches de Montreux, du 175^e anniversaire des abbayes de Chevroux et de Rances, du 150^e anniversaire de celle d'Oleyres, du 125^e anniversaire de celles de Crassier et d'Oron.

1978, année faste, sera celle du 450^e anniversaire de l'abbaye des Fusiliers de la bourgeoisie de Moudon, du 350^e anniversaire de la noble abbaye des Bourgeois de Pully, du 250^e anniversaire de la vénérable abbaye de Bretonnières, du 225^e de celle d'Yvorne, du 175^e de celles de l'Abergement, Bavois, Bussigny, Echandens, La Sarraz, Sergey, Saint-Saphorin et Vevey, du 150^e de celle de Missy, du 125^e de celles de Suchy et de Vallorbe.

Quelque 500 délégués sont attendus à l'assemblée annuelle de la société vaudoise des carabiniers, à Lausanne, au cours de laquelle le président Edouard Guignard saluera, parmi les nombreux invités, le syndic Jean-Pascal Delamuraz et le commandant de corps Olivier Pittet. (ats)

Après la Fête des Vignerons : la Fête des Paysans

Du pain sur la planche pour les écoliers vaudois

La fête du Blé et du Pain qui attirera vraisemblablement plusieurs dizaines de milliers de spectateurs à Echallens, chef-

lieu du Gros-de-Vaud, les 25, 26 et 27 août et les 1^{er}, 2 et 3 septembre prochains, pour des spectacles mettant en scène des centaines de choristes, danseurs et figurants, se veut résolument populaire.

Placé sous la présidence de l'ancien conseiller d'Etat Gabriel Despland (un enfant de la région), le comité d'organisation a décidé d'associer toute la jeunesse du canton de Vaud à cette vaste manifestation d'hommage au travail du paysan, du meunier et du boulanger. Fort de l'appui du Département de l'instruction publique, il invite les enseignants vaudois à traiter les thèmes de la Fête sous forme de dossiers, de travaux collectifs, qui seront exposés à Echallens pendant la fête.

L'imagination des maîtres et des élèves trouvera de quoi s'exercer dans l'étude des céramiques, sous l'angle pratique et théorique, le recensement des outils anciens et contemporains utilisés par les paysans, l'inventaire des machines employées par les meuniers, l'énumération des ustensiles à disposition des boulangers, les visites d'exploitations agricoles, de moulins, de fours banaux. La musique ne devrait pas être oubliée : des mélodies chantées à la fête pourraient être apprises par les instituteurs.

Pour les élèves des classes terminales, des thèmes plus ardu pourraient être abordés. Lors des leçons de travaux manuels ou à l'aiguille, des éléments décoratifs de la fête, voire des costumes vaudois pourraient être confectionnés.

Enfin, il est vivement recommandé aux membres du corps enseignant de créer avec leurs classes les affiches de la fête. Choisie par un jury, l'une d'el-

les sera l'affiche officielle de la manifestation. (ats). Des renseignements peuvent être obtenus auprès du comité d'organisation de la fête, case postale 24, 1040 ECHALLENS. (ats)

Othon de Grandson au théâtre du Jorat

Le théâtre du Jorat, à Mézières, créera en juin prochain une pièce tirée de l'histoire féodale du pays de Vaud : « Le chevalier de Grandson », œuvre de l'auteur dramatique Henri-Charles Tauxe, de Lausanne. La « première », le 3 juin, sera suivie d'une dizaine de représentations. Le théâtre du Jorat, fondé en 1908 par René Morax, est une scène célèbre dans tout le monde francophone et il est de tradition que le Conseil fédéral assiste *in corpore* aux « premières ».

Othon de Grandson héros de l'œuvre de Tauxe, est une figure marquante de la noblesse vaudoise du quatorzième siècle à la fois le premier grand poète vaudois et un chevalier aux brillants faits d'armes. Très lié avec les cours de Savoie et d'Angleterre, il fut accusé d'avoir empoisonné le comte Amédée de Savoie au château de Ripaille. Contraint de s'exiler, puis réhabilité par le roi de France Charles VI, il dut se battre en duel avec un autre seigneur vaudois, Gérard d'Estavayer, qui le tua à Bourg-en-Bresse.

Henri-Charles Tauxe, licencié en théologie de l'université de Lausanne, est depuis 1969 chef du service culturel du quotidien *24 Heures* et il a déjà collaboré à plusieurs reprises au théâtre du Jorat. Son œuvre est soutenue par une musique du Vaudois Robert Mermoud, directeur de chœurs et compositeur de musique cho-

rale, qui a fondé en 1975 le chœur du théâtre du Jorat. La mise en scène est assurée par l'acteur et metteur en scène genevois Gérard Carrat, qui a lui-même joué à Mézières. Enfin, les décors ont été confiés au peintre genevois Thierry Vernet.

M. André Pache président du théâtre du Jorat, a rappelé à la presse, à Lausanne, qu'en septante ans, la scène de Mézières a connu de grands succès avec des créations de Morax, Jean Villard-Gilles, Samuel Chevallier et Géo Blanc, sur des musiques de Doret, Honegger, Frank Martin, Haug, Mermoud, Binet et Sutermeister. Le théâtre du Jorat est d'abord une grande tradition populaire, où la distribution est essentiellement romande les figurants et les choristes sont tous recrutés en terre vaudoise. « Le théâtre est fait pour plaire ou pour émouvoir », disait René Morax.

M. Pache a relevé que l'installation électrique et l'équipement scénique du théâtre viennent d'être améliorés pour renforcer encore la qualité et la sécurité de la vaste construction de bois de Mézières que l'on a appelée « la Grange sublime ». (ats)

Le sort d'une grande propriété vaudoise

En réponse à la question d'un député au grand Conseil, le conseil d'Etat vaudois précise qu'il n'a pas eu de contact officiel avec le Chah d'Iran quand celui-ci manifesta l'intention de s'intéresser à l'acquisition de la propriété Morf, de 118 hectares, sise sur le territoire de la commune de Gland, près de Nyon, au bord du Léman, et connue sous le nom de « Villa Prangins ». Cette intention n'a d'ailleurs jamais été confirmée

et il apparaît maintenant qu'il n'est plus question d'un tel achat.

Le Département cantonal des travaux publics a donné un avis préalable à la commune de Gland, qui est favorable à l'aménagement d'un golf et de quelques habitations sur la propriété Morf, ainsi qu'à une ouverture au public pour la promenade et les bains au bord du lac. Cet avis, qui a été donné en novembre 1977 et qui tient compte des nécessités de la protection des sites, est actuellement discuté entre les propriétaires et les autorités communales, qui le trouvent trop restrictif quant aux possibilités de bâtir. (ats)

Les non-fumeurs s'organisent

Une section vaudoise de l'association suisse des non-fumeurs vient de se constituer à Lausanne, sous la présidence de Mme Schwander. L'association suisse des non-fumeurs entend promouvoir « le droit des non-fumeurs à respirer de l'air pur ». Elle veut sensibiliser la jeunesse aux problèmes découlant de l'usage du tabac et obtenir des espaces réservés aux non-fumeurs dans tous les lieux publics. C'est à Lausanne, le 27 mai prochain, que se tiendra sa première assemblée générale annuelle. (ats)

Un fleuron de l'édition romande repris par une société française

La « Guilde du livre », à Lausanne, l'une des maisons d'édition les plus prestigieuses des lettres françaises, a été vendue au plus grand club du livre français, « France-Loisirs », à Paris (1 700 000 abonnés), qui appartient lui-même au groupe français des éditeurs de « La Cité » et au groupe financier allemand « Bertelsmann ». M. Albert Mermoud, directeur-fonda-

teur de la Guilde du livre, rentré récemment de Paris, a annoncé que le contrat de vente devait être signé le 1^{er} février à Lausanne. La maison Lausannoise sera maintenue dans la capitale vaudoise sous le nom de « France-Loisirs — Guilde du Livre » et Albert Mermoud, bien qu'en abandonnant la direction, en restera le conseiller.

Fondée en 1936 par Albert Mermoud, sous la forme d'une coopérative, la Guilde du Livre de Lausanne a édité près de trois cent écrivains parmi les plus grands de Suisse romande et de France et environ mille cinq cents titres avec un tirage moyen de 5 000 à 10 000 exemplaires, ce qui représente des millions de volumes. C'est elle, notamment, qui a publié le premier ouvrage de Ramuz (« Derborence »), lancé Cingria et Landry, fait largement connaître Roud, Gagnebin, Mercanton, Chenevière, Corinna Bille, Alice Rivaz, édité de grands auteurs français comme Prévert, Bazin, Giono ou Chardonne. Premier club du livre de langue française, premier éditeur de livres de poche, la Guilde créa après la dernière guerre un prix littéraire devenu célèbre, dont le premier lauréat fut Cesbron et le dernier Nourissier. Elle atteignit son plus grand renom dans les années 1950-1960 et compta alors jusqu'à huitante mille abonnés.

Depuis quelques années, la Guilde du Livre — travaillant sur une base artisanale qui fit d'ailleurs sa gloire a dû supporter la concurrence de puissants groupes d'édition employant les méthodes modernes de prospection du marché. Il aurait fallu deux millions de francs pour passer du stade artisanal au stade industriel, évolution aujourd'hui inéluctable. Cette

somme n'a pas été trouvée chez nous et Albert Mermoud s'est résolu à vendre à une société étrangère. Lui-même restera conseiller littéraire et aura une certaine influence auprès de « France-Loisirs », dans l'intérêt des lettres romandes.

(ats)

canton de zurich

Legs d'un million pour une commune zurichoise

Mme Helena-Nelly Frey, décédée le 12 janvier à l'âge de 74 ans, a fait don à sa commune de domicile, Ruemlang, dans le canton de Zurich, d'un montant d'un million de francs. Le legs est destiné à la construction d'un home pour vieillards. (ats)

Le Crédit suisse vend Jelmoli

Le Crédit suisse annonce qu'il a vendu sa participation d'environ 50 % au capital des grands magasins Jelmoli à Zurich. L'acheteur est la firme bâloise d'export-import U.T.C. international. Le prix de la transaction est quelque peu inférieur à 300 millions de francs. Le Crédit suisse avait acquis cette participation en septembre 1969. Depuis cette date, Jelmoli a connu une croissance rapide, le cash-flow du groupe a doublé, de sorte que le dividende distribué est passé de 10 à 20 francs. (ats)

Cause cessation activité, médecin céderait très bel appartement à Lyon, quartier résidentiel (près gare). Convient à profession libérale — diplomate, P.D.G. — Pour précisions et renseignements, téléphoner — 10 heures - 13 heures à (10) 24-45-32